

AFFAIRE N° 1. - BUDGET SUPPLEMENTAIRE pour l'EXERCICE 1973.

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 1973.

Il s'élève en recettes et en dépenses à 3 836 934 867 Frs dont 3 752 397 517 Frs d'opérations réelles.

Cette somme comprend les opérations reportées et les dépenses complémentaires et nouvelles.

Les opérations reportées ont été examinées lors du vote du compte administratif et les opérations nouvelles sont les suivantes :

SECTION d'INVESTISSEMENT :

Chapitre 900 - Hôtel de Ville et bâtiments administratifs ...	3 650 000
901 - Voirie	399 151 622
902 - Réseaux	343 510 391
903 - Equipement scolaire et culturel	60 633 100
908 - Urbanisme et habitation	1 250 000
909 - Autres équipements	19 000
925 - Annuités des emprunts	69 178 131

	877 392 244

Ces opérations ont été financées par des emprunts et des subventions.

SECTION de FONCTIONNEMENT /

Chapitre 934 - Frais d'administration générale	32 205 187
936 - Entretien de la voirie	48 029 248
943 - Enseignement	9 000 000
944 - Oeuvres sociales scolaires	34 045 025
945 - Sports	1 300 000
951 - Services sociaux sans comptabilité distincte ..	3 757 673
967 - Services à caractère industriel et commercial .	3 300 000
972 - Part du bureau de l'Aide Sociale	2 005 484

	133 642 617

En récapitulation - Opérations réelles

	R E C E T T E S	D E P E N S E S
<u>Section de fonctionnement :</u>		
- opérations nouvelles .	80 951 673	133 642 617
- crédits reportés	115 000 874	62 309 930
	195 952 547	195 952 547
<u>Section d'investissement :</u>		
- opérations nouvelles ..	1 035 015 607	877 392 244
- annulations	120 864 000	82 000 000
opérations reportées ...	914 151 607 2 642 293 363	795 392 244 2 761 052 726
	3 556 444 970	3 556 444 970
TOTAL GENERAL ..	3 752 397 517	3 752 397 517

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Ceci est la présentation du budget supplémentaire. Vous avez en mains les dossiers concernant chaque chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Les crédits de la section d'investissement sont des crédits reportés ou des régularisations. D'une façon générale, le budget lui-même est un budget assez maigre, puisqu'il ne comporte qu'environ 150 000 000 de Frs CFA, répartis presque en totalité dans le fonctionnement.

Si vous le voulez bien, nous allons passer à l'examen de la SECTION
d'INVESTISSEMENT :

- Chapitre 900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs :

Mis aux voix, le chapitre est adopté à l'unanimité.

+

+

+

- Chapitre 901 : Voirie :

LE MAIRE. - Les opérations nouvelles sont uniquement des emprunts. Je dois vous signaler, en particulier, que vous avez à l'article 1 664-19 l'emprunt Crédit Agricole pour le Jardin de l'Etat, en recettes : 62 000 000. En fait, cet emprunt était un emprunt d'attente. Nous devons avoir deux subventions : une du F.I.D.O.M. et une du MINISTERE de l'ENVIRONNEMENT. Ces deux subventions ont été annoncées. En conséquence, nous rendons la somme de 62 000 000 au Crédit Agricole. Vous verrez, plus loin, en dépenses, les 62 000 000 que nous reverserons.

Toutes les autres questions sont des questions qui sont déjà passées devant le Conseil, avec les recettes correspondantes.

Mis aux voix, le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 902 : Réseaux :

LE MAIRE. - Là aussi, ce sont toutes des questions qui sont déjà passées devant vous. Il s'agit de régularisations au budget.

Mis aux voix, le chapitre est adopté à l'unanimité.

+

+

+

- Chapitre 903 : Equipement scolaire et culturel :

LE MAIRE. - Il s'agit d'écoles et de plateaux sportifs. Toutes ces questions sont déjà venues devant le Conseil. Les opérations nouvelles concernent des ajustements. Les sommes ne sont pas élevées.

Mis aux voix, le chapitre est adopté à l'unanimité.

+

+

+

- Chapitre 904 : Equipement sanitaire et social :

Mis aux voix, le chapitre est adopté à l'unanimité.

+

+

+

- Chapitre 906 : Services Industriels et commerciaux (autres que transports) :

Mis aux voix, le chapitre est adopté à l'unanimité.

+

+

- - Chapitre 908 : Urbanisme et habitations :

Mis aux voix, le chapitre est adopté à l'unanimité.

+

+

- Chapitre 909 : Autres Equipements :

Mis aux voix, le chapitre est adopté à l'unanimité.

+

+

- Chapitre 925 : Mouvements financiers :

LE MAIRE. - Vous retrouvez là les 62 000 000 que je vous avais annoncés précédemment.

Mis aux voix, le chapitre est adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Nous allons maintenant passer à l'examen de la SECTION de FONCTIONNEMENT.

Vous voyez que la plus grosse partie de nos dépenses concernent essentiellement des dépenses de personnel. Il est évident que les augmentations récentes doivent être prévues sur le budget supplémentaire.

Au chapitre 951 - article 657, vous voyez une subvention à la Crèche des Camélias. Cette crèche va ouvrir dans quelques jours. Nous lui donnons une subvention de 1 500 000. Il nous avait été demandé 3 000 000 par an, mais nous ne donnons que la moitié pour les 6 mois qui restent.

A la fin de l'année, nous aurons également une autre crèche à la Petite Ile, pour laquelle nous allons donner une subvention de 3 000 000. Ce sera notre participation communale, outre le terrain que nous avons déjà fourni sur lequel elle est construite, aussi bien pour les Camélias que pour la Petite Ile.

Au chapitre 970, vous voyez les recettes réelles de ce budget supplémentaire. D'habitude, nous avons un peu plus. Cette fois-ci, soit que l'on nous ait tout donné au budget primitif, soit que les recettes aient diminué, toujours est-il que les recettes du budget supplémentaire se limitent à ces seules recettes que je viens de vous énumérer. Je signale un versement obligatoire au bureau d'Aide Sociale de 2 000 000, qui correspond au 1/3 de la taxe sur les spectacles.

Quelqu'un a-t-il une question à poser sur le budget ?

M. RIVIERE. - La taxe sur les spectacles comprend-t-elle les versements que l'on doit percevoir de la Ligue de Foot-Ball ?

LE MAIRE. - Non, ce n'est pas la même chose. C'est la taxe qui nous revient pour tous les spectacles donnés en ville. Elle nous est versée par le Percepteur. La participation du foot-ball est une affaire directe entre la Ligue de Foot-Ball, les Sociétés sportives et nous-mêmes. Elle n'intervient, en général, qu'un an après.

M. RIVIERE. - La Ligue de Foot-Ball a-t-elle déjà réglé ses arriérés ?

LE MAIRE. - Non, pas encore.

M. RIVIERE. - Nous pourrions attaquer la Ligue et confier nos intérêts à Maître BLANCHET, l'Avocat de la Commune.

LE MAIRE. - Il y a une correspondance à ce sujet. La Ligue n'a jamais refusé de payer.

M. RIVIERE. - Mais elle diffère ses paiements d'année en année.

LE MAIRE. - Elle diffère dans la même année.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le Budget Supplémentaire pour l'exercice 1973.

Adopté à l'unanimité.

In

Saint-Jeans, le 29 Août 1973
Bon de l'impôt
Secrétaire Général
Signé : B. Pascal

*une copie certifiée conforme
à l'original des Affaires Financières
R. Lucey*

AFFAIRE N° 1 Bis. - COMPTE ADMINISTRATIF de 1972

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de l'établissement du compte administratif pour l'exercice 1972, il n'a pas été tenu compte des annulations suivantes :

- au chapitre 951 - article 827 :

frais de transport pour ambulance en décembre
1971 3 260

- au chapitre 970 - article 7379-2 :

participation au fonds d'équipement en eau .. 575 000

au total 578 260

Le résultat définitif du compte se trouve de ce fait fixé
comme suit :

- excédent ordinaire :

115 579 134
578 260

115 000 874 115 000 874

- excédent extraordinaire 120 969 337

au total 235 970 211
=====

C'est donc cette somme qui sera reprise au budget supplémentaire de l'exercice 1973.

La présente délibération sera annexée au compte administratif de 1972.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.